

FOCUS ON RESEARCH AND TRAINING INSTITUTES

**CENTRE REGIONAL AFRICAIN DE TECHNOLOGIE (CRAT)
Km 4,5 Route de Rufisque – B.P. 2435, Dakar.**

L'Origine du Centre

L'établissement du Centre Régional Africain de Technologie sous les auspices de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) et de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) a été le résultat de plusieurs résolutions adoptées par les Conférences des Ministres Africains au cours des dernières années. Toutes ces résolutions ont fait appel à l'établissement d'un tel Centre en vue de renforcer les capacités technologiques des pays africains. L'approbation définitive pour l'établissement du CRAT fut obtenue au cours de la réunion des Chefs d'Etat et de Gouvernement qui se déroula à Kaduna, Nigéria, en novembre 1977 et la Constitution du CRAT a été adoptée. Le Centre est à présent opérationnel, et a le siège de son Secrétariat à Dakar, Sénégal.

Membres du Centre

A la fin de 1981, vingt-huit Etats membres de l'OUA avaient adhéré à la Constitution du Centre. Ces Etats sont : l'Algérie, le Bénin, le Burundi, le Cameroun, le Cap-Vert, l'Egypte, l'Ethiopie, le Ghana, la Guinée, la Guinée Equatoriale, l'Ile Maurice, le Kenya, le Libéria, la Mauritanie, le Maroc, le Mozambique, le Niger, le Nigéria, l'Ouganda, le Rwanda, le Sénégal, la Sierra-Léone, la Somalie, le Soudan, le Togo, la Tanzanie, le Zaïre et la Zambie.

Toutes les prévisions indiquent que la liste continuera éventuellement à s'élargir pour inclure tous les Etats membres potentiels.

Les Objectifs du Centre

Les objectifs du Centre, conformément à ses Statuts, sont les suivants :

- a) Contribuer à la mise au point et à l'utilisation des techniques au sein des Etats membres ;
- b) Faire en sorte que la prise de conscience du développement technologique soit stimulée dans les Etats membres ;
- c) Renforcer les moyens technologiques dont disposent ses Etats membres ;
- d) Encourager l'utilisation de techniques adaptées aux objectifs de développement de ses Etats membres ;
- e) Aider, au sein de ses Etats membres, à la formation de politiques technologiques dans le cadre de la planification du développement scientifique, technologique et socio-économique ;

- f) Encourager la recherche et la formation dans le domaine des méthodes à appliquer en matière de planification technologique ;
- g) Améliorer, au profit de ses Etats membres, les termes et conditions auxquels les techniques sont importées ;
- h) Encourager la diffusion des techniques au sein de ses Etats membres, ainsi que la collecte de renseignements technologiques et leur utilisation ;
- i) Encourager la coopération entre les pays de la région de l'Afrique, en particulier entre ses Etats membres ; et
- j) Evaluer les effets sociaux de la mise au point, du transfert et de l'adaptation des techniques et faire en sorte que ces effets soient bien compris.

Fonctions du CRAT

Les fonctions du Centre de par ses Statuts sont les suivantes :

- a) Aider ses Etats membres, sur la demande de leur Gouvernement ou d'institutions de technologie sises sur leur territoire, à créer des institutions nationales pour la mise au point, le transfert et l'adaptation des techniques ;
- b) Conseiller les institutions nationales de ses Etats membres sur le choix de techniques ;
- c) Identifier et mettre à la disposition des gouvernements de ses Etats membres, sur demande, des consultants qui puissent leur fournir des conseils dans des domaines techniques ;
- d) Encourager, par l'intermédiaire des institutions nationales, l'établissement de relations efficaces entre producteurs et utilisateurs des techniques (à échelon national) dans les Etats membres ;
- e) Etablir et tenir à jour, en matière de technologie, des répertoires :
 - i) des organismes africains de recherche, mentionnant leurs programmes et leurs réalisations ;
 - ii) des organismes situés hors d'Afrique qui s'occupent des techniques adaptées aux besoins des Etats membres ; et
 - iii) des spécialistes de diverses techniques attachés au Centre ou à d'autres organismes ;
- f) Organiser des séminaires et des cycles de formation sur divers aspects et problèmes de technologie ;
- g) Favoriser l'échange, entre Etats membres, de techniciens, de personnel de gestion et de chercheurs ;
- h) Contribuer à la formation de techniciens et de gestionnaires à divers niveaux et dans divers secteurs ;
- i) Identifier les possibilités précises existant en matière de formation dans divers domaines ayant trait à la technologie et diffuser des renseignements les concernant ;
- j) Promouvoir et encourager, selon les besoins, l'orientation des programmes d'enseignement et de formation vers la satisfaction des besoins techniques des Etats membres ;

- k) Etablir et maintenir des liens étroits avec les organisations nationales, régionales et internationales en Afrique et en dehors de celle-ci concernées par des activités semblables à celles du centre ;
- l) Aider les gouvernements des Etats membres, sur leur demande, à identifier d'autres sources possibles de techniques dans divers domaines ;
- m) Contribuer à la formation de spécialistes dans les domaines ci-après :
 - i) analyse des composantes techniques ;
 - ii) examen et évaluation des techniques ;
 - iii) négociation de contrats et d'autres arrangements touchant la mise au point, le transfert et l'adaptation des techniques ;
 - iv) et problèmes liés aux droits de propriété industrielle ;
- n) Fournir aux Etats membres des services d'information et de documentation dans divers domaines techniques et notamment aux fins de :
 - i) choix d'autres techniques possibles ; et de
 - ii) choix d'autres sources possibles de techniques ;
- o) Coopérer avec les organismes intergouvernementaux, publics ou privés, s'occupant de l'élaboration de méthodes devant être utilisées dans le cadre d'une conception unifiée de la planification du développement ;
- p) Subventionner, promouvoir et encourager les recherches originales dans le domaine de la prévision, de l'évaluation et de la planification en matière de techniques ;
- q) Encourager l'inclusion de cours sur les méthodes de planification en matière de techniques dans l'enseignement et la formation destinés aux spécialistes de la planification du développement ;
- r) Aider les Etats membres à utiliser efficacement le Code International de Conduite pour le Transfert des Techniques ainsi que d'autres accords internationaux appropriés ; et
- s) Prendre toutes mesures se rapportant, directement ou indirectement, aux attributions du Centre ou susceptibles de contribuer à la réalisation des objectifs du Centre.

Organes du Centre

Le Centre se compose des organes ci-après :

- Le Conseil qui se compose du Ministre chargé de la technologie dans le gouvernement de chaque Etat membre du Centre ; du Secrétaire Exécutif de la CEA, et du Secrétaire Général de l'OUA.
- Le Comité Exécutif qui se compose d'un tiers des Etats membres du Centre ; du Secrétaire Exécutif de la CEA, en tant que Président de droit ; d'un représentant de l'OUA ; du Directeur Exécutif du Centre, membre d'office à titre consultatif ; et des représentants des organismes des Nations Unies désireux d'aider le Centre, en tant qu'observateurs, à atteindre ses objectifs et poursuivant des activités analogues à celles du Centre.

- Le Secrétariat qui se compose du Directeur Exécutif, des Directeurs des Divisions, du personnel professionnel et de support pour la réalisation des activités journalières.

L'Organisation Fonctionnelle du Centre

Afin d'exécuter ses fonctions le Centre se compose de :

- Le Bureau du Directeur Exécutif,
- La Division des Services Consultatifs et Techniques,
- La Division de la Formation,
- La Division de l'Information et de la Documentation,
- La Division de l'Administration.

Relations avec les autres Centres

Le Centre établira des liens de travail avec les autres centres régionaux, institutions et organisations technologiques. Cet objectif sera atteint en organisant des réunions conjointes avec les autres institutions et en formulant des programmes de collaboration, en prodiguant des conseils et en diffusant des informations et si besoin en est, intervenant directement dans leurs programmes.

Cadre du Programme de Travail du Centre

Le programme de travail du Centre a été élaboré d'après le Plan d'Action de Lagos pour l'Application de la Stratégie de Monrovia pour le Développement Economique de l'Afrique qui a été adopté par les Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Organisation de l'Unité Africaine au cours de la Session Extraordinaire consacrée aux problèmes économiques africains, qui s'est tenue à Lagos, Nigéria en Avril 1980. Le principe fondamental de ce plan est la réalisation de l'auto-suffisance et d'une croissance économique basée sur l'auto-dépendance collective.

Le programme de travail du Centre est basé sur les priorités identifiées dans le Plan d'Action de Lagos, et se concentre sur les domaines suivants :

- le développement des capacités technologiques indigènes,
- le développement et l'utilisation des ressources humaines,
- le développement rural,
- contribution technologique afin de renforcer les secteurs prioritaires du développement socio-économique,
- renforcer la base informatique en ce qui concerne les exigences technologiques et les ressources naturelles et leur exploitation.

Ressources Financières du Centre

Conformément aux Statuts du Centre, les ressources financières du CRAT sont constituées de :

- i) les contributions annuelles et spéciales versées par les Etats membres du Centre ;
- ii) L'assistance ou l'aide financière, les prêts, dons, legs ou subventions accordées par des gouvernements, des organisations inter-

- nationales des institutions financières, des organismes publics ou privés, des associations, des organes et des particuliers ; et
- iii) Les redevances et autres droits perçus par le Centre pour les services rendus conformément aux dispositions des Statuts du Centre.

THE UNIVERSITY OF ZAMBIA – INSTITUTE FOR AFRICAN STUDIES – P.O. Box 30900/Lusaka.

The Institute for African Studies is a long-standing institute for research in the social sciences and related disciplines with special reference to contemporary issues affecting national development.

The Institute presently comprises the following five Research Units:

Art and Communication Studies Unit

Manpower Research Unit

Mental Health Research Unit (Community Health Research Unit)

Technology and Industry Research Unit

Urban Community Research Unit

Founded in 1938 as the Rhodes-Livingstone Institute, the Institute was incorporated in 1965 within the newly established University of Zambia as the Institute for Social Research. It was enlarged in 1971 to encompass the Centre for African Studies (first established in 1966), and in 1977 to include the Manpower Research Unit (first set up as the Tracer Project in 1971). Under the provision of the University Act (revised 1979), the Institute has been designated as one of the 'common services' of the Federal University.

The Institute's research programme is overseen by a standing committee of the University Senate comprising representatives of the United National Independence Party (UNIP), the Government (GRZ) Departments of Community Development and of Provincial and Local Government, the Zambia Congress of Trade Unions (ZCTU), the Copper Industry Services Bureau (CISB), the National Archives and the heads of all relevant schools, institutes and departments within the University.

The Institute has an establishment of twelve academic posts, including that of the Director. In addition to fully-qualified Research Fellows, the Institute is sometimes able to deploy recent graduates of the University of Zambia sponsored under the Staff Development Fellowship scheme. Visiting researchers sponsored by other institutions whose projects are approved by the Institute are accorded the status of Research Affiliate and work in various degrees of association with the Institute's own research programme.

The Institute has a small campus shared with the University's Rural Development Studies Bureau located about 3 km from the main University campus. The ancillary staff of the Institute includes a small